

RÉPLIQUE

L'abbé Pini-Pini s'explique

En mars dernier, *L'appel* avait consacré un article à l'abbé Évariste Pini-Pini, écarté par l'Évêché de Namur de la paroisse de Tillet. L'abbé, introuvable à l'époque, réagit aujourd'hui.

« *Il n'est pas correct de dire qu'il y a eu obligation d'obtempérer. Personne ne m'y a obligé. Je suis parti de moi-même. Et c'est aussi librement que j'avais pris la décision de rester après l'interpellation des chrétiens. En effet, le 26 décembre 2013, alors que je me préparais à m'en aller, des chrétiens étaient venus me demander de rester étant donné que l'Évêché de Namur non seulement ne donnait aucune justification de sa décision injuste, mais n'avait nommé aucun successeur depuis août. J'ai accepté de rester et je l'ai annoncé à la messe du 29 décembre. C'était un soulagement pour la communauté chrétienne* », remarque l'abbé. Il ajoute avoir attendu la nomination de son successeur, effective après le 10 janvier 2014. Sur les relations entre les évêques de Namur et Kikwit, il précise : « *Il n'appartient pas aux autorités diocésaines de Namur de se substituer à celles de Kikwit pour épinglez les besoins là-bas. Celles de Kikwit ne le font pas pour le diocèse de Namur où les besoins ne manquent pas. C'est un manque de respect. Que se passera-t-il dans ce diocèse de Namur, quantitativement et qualitativement, si les prêtres congolais, docteurs et autres, retournaient tous ? Soyons sérieux.* » Sur la médiatisation, l'abbé ajoute : « *Je n'ai pas mobilisé la presse comme vous le dites. Votre article même contredit votre assertion. Car je ne vous ai jamais écrit auparavant, ni même contacté de quelque manière que ce soit. Je ne l'ai pas fait non plus vis-à-vis d'autres médias. J'ai tout simplement contacté mon voisin Thierry Lefèvre, du quotidien L'Avenir du Luxembourg, pour une information large de la communauté de Sainte-Ode. Par contre, c'est l'agence Catho.be qui a repris l'information de L'Avenir, et l'Évêché de Namur qui y a publié son communiqué laconique, qui ont alerté la presse belge et mondiale, dès le 17 octobre. Quant à moi, je n'ai fait que répondre aux multiples sollicitations de la presse car j'étais non seulement partie prenante, mais la principale victime.* » *L'appel* avait aussi tenté, de multiples reprises, de contacter l'intéressé avant la rédaction de l'article de

mars : messages sur plusieurs réseaux sociaux, mails et répondeur téléphonique. L'abbé était introuvable à ce moment. « *J'avoue n'avoir pas répondu à vos appels téléphoniques le jour-même où je parlais de Tillet, étant pris par les multiples démarches et bien fatigué, et aussi énormément sollicité. Mais de là à affirmer que j'étais introuvable, c'est trop osé* », estime-t-il. À propos des « *partisans et personnes plus farouches* », l'abbé regrette : « *Je suis étonné que vous ne rapportiez que les opinions d'une assistante paroissiale et d'un confrère prêtre, qui doivent être tous deux à Bastogne. Il aurait fallu faire parler des personnes de Sainte-Ode. S'il y a eu cette division que vous rapportez, cela n'est pas dû à mon action pastorale, c'est l'attitude de silence de plomb de l'Évêché de Namur qui a voulu délibérément me livrer à la vindicte populaire, mais n'y est pas parvenu en réalité. Au fameux confrère, je réponds que je n'ai pas pris les gens en otage, mais que j'ai été agréablement pris en otage par mes chrétiens à cause de mon travail reconnu et apprécié.* » Par ailleurs, Évariste Pini-Pini estime que « *la demande de naturalisation est une démarche strictement personnelle et ne demande pas de concertation à différents niveaux. Mais contrairement à ce que vous dites, j'ai informé l'Évêché de Namur de l'acquisition de cette naturalisation. L'Évêque de Kikwit l'a également été* ». Sur la prolongation de son séjour qui n'aurait dû durer que trois ans, suite à sa demande de 2003, il précise encore : « *J'ai d'abord été nommé vicaire et ensuite curé. Si la durée du travail était de trois ans, pourquoi m'avoir nommé successivement dans différentes paroisses en 2003, en 2004, en 2006 et enfin en 2010, alors qu'on détenait cette fameuse lettre en main ?* » Pour lui, « *L'Évêché de Namur gagnerait en disant clairement la raison de mon licenciement, pour arrêter avec tous ces faux-fuyants. Ce n'est pas sérieuse. De quoi je me plains ? D'un licenciement abusif, injustifié, inhumain et brutal.* » Aujourd'hui, l'abbé réside à Bruxelles. Sans nouvelle affectation...

INDICES

DESTRUCTION CHINOISE.

Les autorités de Wenzhou, dans le Sud de la Chine, ont ordonné la destruction d'une rutilante église toute neuve, dont le clocher culminait à cinquante mètres de hauteur. Baptisée « la Jérusalem de l'Est », cette région du pays voit croître sa population chrétienne, à la grande crainte des autorités locales, qui ont affirmé que l'édifice avait été construit sans permis. D'après Fenggang Yang, sociologue américain, la Chine pourrait devenir le pays comptant le plus de chrétiens dans le monde dans quinze ans.

MORT AU PARADIS. Les îles Maldives, paradis terrestre de l'Océan indien, sont terre d'élection pour de nombreux couples en lune de miel. Pourtant, le régime islamique local vient d'y réinstaurer la charia, avec exécution de la peine de mort, y compris pour les enfants. On pourrait espérer que ces choix aveugles poussent les tourtereaux à ne plus y dépenser leurs économies. Hélas, sur les îlots de rêve où ils sont parqués, les amoureux ne voient rien de la réalité. Ou préfèrent fermer les yeux...

TAXE TOBIN. Du nom d'un économiste américain qui la proposait déjà dans les années septante pour lutter contre la spéculation et ensuite demandée par les ONG, elle est à la base d'un accord signé en mai. Cet accord sera mis en place d'ici juin 2016 entre onze États de l'Union européenne. Le CNCD-11.11.11 se demande toutefois si la montagne n'a pas accouché d'une souris et réclame une taxe sur toutes les transactions financières internationales.

